

Colmar, le 25 OCT. 2023

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

Dossier suivi par : Pauline COLLONGUES

Tél. : [REDACTED]

Mél. : [REDACTED]

Références : /

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général
Syndicat FO des Personnels de la CeA
Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à votre courrier en date du 28 août 2023, demandant la mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, je vous informe que nous n'avons à ce jour pas de crédits inscrits en vue du versement de cette prime dans le cadre du Budget Primitif 2024.

En effet, le décret applicable à la Fonction Publique Territoriale n'est pas encore paru à ce jour et l'augmentation du budget Ressources Humaines pour l'année 2024 ne nous permet pas de nous engager sur des marges financières éventuelles.

Dans un souci d'attractivité et de conservation des talents, je vous rappelle que la Collectivité a également tenu à agir sur leur rémunération en 2023. Ainsi, cette année a été l'occasion de revaloriser le régime indemnitaire de plus de 3.700 agents, suite aux négociations menées via la 3ème refonte du RIFSEEP. La Collectivité a adapté le référentiel métiers et les montants socles des groupes de fonctions déterminant le régime indemnitaire individuel de chaque agent, entraînant, de ce fait, une dépense supplémentaire de 3 M€ en année pleine.

A cette politique volontariste de la Collectivité s'ajoutent les mesures réglementaires du gouvernement qui ont un impact financier non négligeable, avec notamment, la revalorisation du SMIC à 2 reprises pour l'instant en 2023. Le point d'indice a été revalorisé à hauteur de 1,5 % en juillet 2023, soit un coût de 3,4 M€ en année pleine. 740.000 € sont prévus en année pleine pour la modification des grilles des premiers échelons des catégories C et B depuis le 1er juillet 2023. L'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024 aura un impact financier de l'ordre de 2,4 M€.

Enfin je vous rappelle que j'ai également souhaité agir pour le pouvoir d'achat dès l'été 2023, en attribuant à chaque agent un CIA complémentaire de 200 € versé au mois d'août 2023. Ce sont donc 1,2 M€ qui ont été ajoutés par la Collectivité.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel d'Alsace
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et des impacts budgétaires de ces mesures sur le Budget Primitif 2024, je ne peux m'engager ce jour quant au versement d'une prime pouvoir d'achat aux agents pouvant y ouvrir droit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président



Pierre BIHL